



Association La Joie de Parler
Libération de la parole par la libération du geste
Dynamique Naturelle de la Parole

Enregistrement auprès du ministère de la consommation et du commerce sous le numéro : 1337780

Réunion du conseil d'administration
Procès-verbal

Samedi 3 novembre 2007

Chez Julie, 432 rue Parent, Mascouche

ORDRE DU JOUR

Participants:

Nom et Prénom	Titre	Présence (P) ou absence (A)
Géraldine Wickert	Présidente	P
Bernadette Buttiens	Vice-Présidente	A
Line Laviolette	Représentante des parents	P
Mado Samson	Rep.formateurs	P
Sabine Barbier	Administratrice	A
Chantal Roussy	Trésorière et rep.professionels	P
Yvon Blais	Secrétaire CA et AGA Webmestre adjoint	P
Guilhème Pérodeau	Subventions	A
Véronique Chantal	Administratrice	A
Julie Wolfe	Journaliste	P



Association La Joie de Parler
Libération de la parole par la libération du geste
 Dynamique Naturelle de la Parole

Enregistrement auprès du ministère de la consommation et du commerce sous le numéro : 1337780

Ordre du jour Sujet	Procès-verbal Discussion-Conclusion	Tâches- Actions /personnes
1. Ouverture de la réunion, mot de bienvenue...	À titre de mot de bienvenue, Géraldine nous fait écouter le mot d'humeur de Jacques Languirand « Faites-le quand méeèèème » à l'adresse : http://www.radio-canada.ca/audio-video/pop.shtml#idMedia=0&urlMedia=/Medianet/2007/CBOF/02DF43CC_20071030_110539.asx	
2. Lecture de l'ordre du jour- Ajouts et adoption	Géraldine ajoute deux points à l'ordre du jour : Ajouts d'atelier Adresses de courriel LJDP Cartes de membre pour les administrateurs Mise en disponibilité des procès-verbaux et documents de travail du CA 2% de part d'auteur	
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 et 7 juillet 2007	Les deux documents, soit le procès-verbal de la réunion du CA et les notes prises lors de la journée REN-FOR ont été séparés. Les procès-verbaux sont des documents publics alors que les notes aux réunions REN-FOR sont des documents internes servant aux animateurs d'ateliers. Des corrections qui touchent au français et à la mise en page sont proposées. L'adoption du procès verbal tel que corrigé est proposée par Line, secondée par Yvon. Adopté à l'unanimité.	
4. Suivis du 6 et 7 juillet	Contact Lydia Bertrand Bégin Assistanats de recherche : une rencontre a eu lieu avec Daphné Ducharme en août avec Line et Géraldine. Géraldine a tenté de faire un suivi et nous n'avons pas de nouvelles de Daphné. Les numéros de R.O. ont été obtenus et disposés dans les boîtes d'animation. Yvon a également obtenu l'autorisation de l'auteure, Christine Ferté, ainsi que du directeur de la revue, Jacques Roustit, de distribuer l'article à nos membres. L'article est maintenant disponible pour	À faire : Bernadette Géraldine contactera Daphné pour amorcer le suivi.



Association La Joie de Parler
Libération de la parole par la libération du geste
Dynamique Naturelle de la Parole

Enregistrement auprès du ministère de la consommation et du commerce sous le numéro : 1337780

	<p>téléchargement sur le site, réservé aux membres seulement.</p> <p>Les rapports d'activités, procès verbaux et rapports financiers seront déposés sur le site pour les membres de l'association. Il nous restera à décider plus tard si ces documents seront accessibles au grand public.</p> <p>Le livre de Madeleine est terminé. Il reste à finaliser le point de la page couverture, les autorisations, et les modalités d'impression. Mado indique qu'elle a travaillé 12 heures sur la réédition du livre (sur 2007-2008).</p> <p>Pour le téléchargement du pdf de la première version du livre de Madeleine, le lien pour le téléchargement a été distribué aux personnes ciblées. Le DVD de révision est maintenant distribué aux membres qui prennent un atelier A, ce qui est grandement apprécié.</p> <p>Le calendrier a été déposé sur le site Internet et distribué par nos moyens de communication usuels (liste de diffusion, Orthophonie-Québec, etc)</p> <p>La réponse concernant les majuscules dans le nom de l'Association a été fournie par Bernadette, qui a consulté son mari : Association La joie de parler.</p> <p>Julie produira bientôt la lettre de demande de subvention.</p> <p>Courrier à Michèle VandeWiele : Yvon a répondu sans valider avec le CA. Le courriel sera distribué au CA.</p> <p>Samedi parents-enfants</p>	<p>À faire : Géraldine, Line et Yvon colligeront les documents, Yvon les placera sur le site dans une section appropriée.</p> <p>Géraldine contactera Madeleine pour la question de la couverture.</p> <p>À faire : Julie</p> <p>À faire : Yvon : envoyer le message à Michèle à tous les membres du CA</p> <p>Remis</p>
--	--	--



Association La Joie de Parler
Libération de la parole par la libération du geste
Dynamique Naturelle de la Parole

Enregistrement auprès du ministère de la consommation et du commerce sous le numéro : 1337780

5. Ateliers : suppression des collation...quand?	Il y aura du café aux ateliers s'il y a une cafetière de disponible : le message de préparation finale aux personnes inscrites aux ateliers portera la mention : « Prévoir vos repas et collations. Il y aura du café sur place (si c'est le cas). »	
6. Préparation AGA : amendements statuts OdJ AGA, dévoilements etc.	L'ordre du jour et documents de l'AGA ont été distribués avant les dates des derniers ateliers A. À l'AGA, nous dévoilerons officiellement <ul style="list-style-type: none">• Le livre « Les couleurs du soleil »• Le DVD « La DNP d'Alex »• Le visuel du colloque• Le pré programme du colloque Les prix de présence seront : Un 100 menus version originale, un DVD « La DNP d'Alex » Le repas du midi est un dîner partage	Yvon fera suivre les documents aux nouveaux membres de l'association qui le sont devenus depuis la distribution par la liste de diffusion Géraldine
7. Colloque 2008... Sous-comités pour les subventions et partenariats, organisation logistique, prélèvement de fonds... etc	Le CA examine les documents préparés par Géraldine : Feuille de calcul pour le budget des conférenciers. Feuille d'inscription des commandites : pour le nombre de personnes annoncé aux commanditaires potentiels (visibilité), on estime à environ 100. Pour le reste, tous les membres du CA sont satisfaits de l'allure et du contenu du document. Pré programme : les membres du CA discutent de l'ébauche du pré-programme présenté par Géraldine.	Ajouter ce détail au document + le visuel, adresse. À faire : poursuivre les contacts et confirmations avec les différents



Association La Joie de Parler
Libération de la parole par la libération du geste
Dynamique Naturelle de la Parole

Enregistrement auprès du ministère de la consommation et du commerce sous le numéro : 1337780

	<p>En ce qui a trait aux différentes dates butoir reliées à l'inscription au colloque, le calendrier suivant est retenu après discussion :</p> <p>1 février : confirmation des conférenciers 1 mars : programme officiel 1 mai : fin inscription – prix réduit 10 juin : fin des inscriptions</p> <p>Il est recommandé que dans les pré-programmes et informations sur le site Internet, ne soient mentionnés effectivement que les noms des conférenciers et présentateurs d'ateliers qui ont confirmé leur prestation.</p> <p>Une lettre aux conférenciers déjà confirmés informellement sera faite et envoyée d'ici la fin novembre.</p> <p>Partage des commanditaires à contacter.</p>	<p>conférenciers À faire : refaire le formulaire d'inscription et ajuster les informations sur le site Internet : Géraldine</p> <p>Géraldine.</p> <p>Géraldine mettra à jour la liste et l'enverra à tout le monde. Chacun contactera ses commanditaires pour connaître la procédure pour une demande de commandite.</p>
8. France	La lettre de réponse au CA français n'est pas terminée.	À faire : Géraldine et Bernadette
9. Autres : Adresses courriel LJDP	Géraldine utilise les adresses LJDP lorsqu'elle communique à des personnes organisatrices d'ateliers avec copie aux formateurs. Ces messages doivent être gérés avec ceci en tête par les	



Association La Joie de Parler
Libération de la parole par la libération du geste
Dynamique Naturelle de la Parole

Enregistrement auprès du ministère de la consommation et du commerce sous le numéro : 1337780

	<p>formateurs : les messages envoyés aux adresses LJDJ par des personnes extérieures sont redirigés automatiquement aux adresses personnelles des formateurs, mais pour que les formateurs puissent répondre à l'aide de leur adresse LJDJ, il faut soit utiliser Internet (le webmail, un peu comme hotmail, mais attention, le message auquel on veut répondre ne sera pas dans la boîte sur le webmail puisqu'il a été redirigé automatiquement) ou bien que l'adresse sortante soit programmée dans l'ordinateur du formateur qui veut l'utiliser.</p>	
Ajouts d'atelier	<p>Mise au point sur les attentes vis-à-vis des formateurs pour les calendriers et ajouts d'ateliers. Les perceptions des personnes impliquées, surtout avec la période de rentrée qui a été vécue avec parfois une vingtaine de communications de membres auprès de Line, par jour, au début septembre, sont échangées et les intentions de chacun clarifiées. L'important est que chacun donne à l'association selon sa disponibilité et son désir, et ce dans le plus grand des respects de chaque individu. Il n'y a ni attente pour augmenter, diminuer ou uniformiser la contribution de chacun. Chaque personne fait ses choix personnels, qui seront respectés et jamais questionnés. L'association est riche de la contribution de chacun, sans égard à la quantité.</p>	
Cartes de membre pour les administrateurs	<p>Il faut vérifier si la dispense de paiement de carte de membre ainsi que la possibilité d'assister à des ateliers gratuits seront considérés comme des salaires avec le comptable. Le sentiment des membres du CA est que les administrateurs ne devraient pas payer la carte de membre. Pour ce qui est de la politique des ateliers gratuits, il faudra voir l'avis du comptable sur le même point, puis rediscuter en CA sur la politique à adopter dorénavant.</p>	<p>Line contactera le comptable pour vérifier les possibilités.</p>
Mise en disponibilité des procès-verbaux et documents de travail du CA	<p>Le point a été discuté dans les suivis au procès-verbal de la réunion de juillet.</p>	
2% de part d'auteur	<p>En tant qu'auteur, Madeleine a le droit de demander des droits d'auteur allant jusqu'à 15%. Pour respecter la vocation de l'association, elle demande 2% sur les revenus de ses créations, et que ces 2% soient utilisés dans un fond de solidarité pour payer des ateliers à des parents qui ne peuvent se l'offrir et aider à la formation des formateurs. Line a calculé le montant pour 2006-2007 et voit avec le comptable comment l'organiser dans le rapport financier 2006-2007.</p>	



Association La Joie de Parler
Libération de la parole par la libération du geste
Dynamique Naturelle de la Parole

Enregistrement auprès du ministère de la consommation et du commerce sous le numéro : 1337780

10. Dates des réunions-comités colloque, Clôture	Prochaine réunion vendredi 11 janvier en soirée, par téléphone. L'assemblée est levée à 17h18	
--	--	--